



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DU 29.05.2017.**

PRESENTS :

Mme Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f.-Présidente ;
MM. Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Mme Chantal BERTOUILLE, Echevins ;
MM. Didier SOETE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Mmes Alice LEEUWERCK,
Carine HEYTE-STAMPER, MM. Philippe MOUTON, Stéphane DEJONGHE, André
GOBEYN, Mme Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, M. David KYRIAKIDIS, Mmes Myriam
LIPPINOIS, Marion HOF, Charlotte GRUSON, MM. Eric DEVOS, Patrick DOMICENT, Frank
EFESOTTI, Mmes Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE, Fabienne COPPIN et M.
Alain DEBRUYNE, Conseillers Communaux ;
M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.

Messieurs Gilbert DELEU, Bourgmestre empêché, et Francis GAQUIERE, Echevin, sont excusés.

Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, est absent.

Le Conseil Communal se réunit au lieu ordinaire de ses séances.

La séance est ouverte à 20.10 heures sous la présidence de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., suite à la convocation écrite par le Collège Echevinal en date du 19.05.2017.

Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

PS-ECOLO – ACTION – MR

1^{er} objet : Approbation du P.V. de la séance du Conseil Communal du 24.04.2017.

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 24.04.2017 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, précise, pour le 21^{ème} objet, que la bonne santé financière de la Ville était à mettre en rapport avec les récentes modifications effectuées en matière d'éclairage public et demande à ce que le P.V. soit rectifié en ce sens.

Il précise ensuite qu'en ce qui concerne les sacs-poubelle, une étude sur la solidité de ceux-ci est à mener et que cette question n'a rien à voir avec le « coût-vérité ». Il informe les membres de la présente assemblée qu'il a pris contact avec le Cabinet du Ministre des Pouvoirs Locaux pour la taxe sur les friteries et qu'il appert de ce contact que les communes ne sont nullement obligées de taxer ce type d'établissement de commerce, que l'autonomie communale est la règle, que ce principe est repris dans une circulaire publiée au Moniteur Belge - dont il donne partiellement lecture - et qu'aucune sanction n'est attachée à la non-taxation de ces établissements. Il estime enfin que cette taxation est anti-commerciale, que de nombreuses friteries – de même que d'autres commerces –

ont fermé leurs portes, que le rôle de la commune est d'aider et de favoriser le commerce et précise que d'autres villes et communes ont abrogé la taxe sur les friteries.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, précise que la question relative à la solidité des sacs-poubelle porte sur la soudure (le col) des sacs et qu'il est nécessaire de manipuler correctement ceux-ci. Il précise, en ce qui concerne la taxe sur les friteries, que de nombreux commerces de frites ont été créés, que la circulaire ministérielle susvisée comporte un listing de taxes qui peuvent être adoptées par les communes, que les communes sont, en l'absence de taxation « suffisante », punies à travers le Fonds des Communes (il cite l'exemple du précompte immobilier), que le Conseil Communal a déjà eu un débat en début de législature sur les taxes et que ce point a été évoqué lors de la dernière séance du Conseil Communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, l'unanimité, d'approuver le P.V. de la séance du Conseil Communal du 24.04.2017, tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire, avec la modification susvisée.

Le P.V. de la séance du Conseil Communal du 24.04.2017 sera inséré dans le registre aux délibérations du Conseil Communal.

2^e objet : Route régionale N58. Limitation de vitesse à 90km/h et radars tronçon. Arrêté ministériel. Avis. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté ministériel tendant à limiter à 90 km/h la vitesse sur la RN58 et à placer des radars tronçon.

Elle invite Monsieur Sébastien DAUCHY, Chef de Zone auprès de la Police Locale, à présenter brièvement ce dossier examiné en détail lors de la Commission Communale des Travaux et de Sécurité du 23.05.2017.

Monsieur Sébastien DAUCHY développe ensuite, à l'aide des slides suivants, le dossier – à examiner de manière concomitante avec le 3^{ème} objet soumis à l'examen de la présente assemblée :



Plan de situation

- A) Historique/suivi du dossier
- B) Objectivation de la problématique
- C) Plan de mobilité
- D) Approbation du projet d'arrêté / avis de la CCTS
- E) Plan de communication lié à la mise à 90 km/h
- F) Mesure de contrôle



Plan de situation



Plan de situation



A) Historique/suivi du dossier « RN-58 »

- De 2010 à 2015 : premières étapes du dossier
- 28/10/2015 : CPSR
- Conclusion : 90 km/h + signalisation + mesures de contrôle
- Janvier 2016 : note verte du ministre
- Mai 2016 : comptage
- 20/07/2016 : courrier du ministre pour préciser les mesures
- 12/09/2016 : entrevue au cabinet du ministre
- 18/11/2016 : visite à Comines du ministre
- 19/01/2017 : réunion de travail avec les sv du SPW
- 18/04/2017 : réunion de suivi et préparation de l'arrêté
- 28/04/2017 : préparation protocole

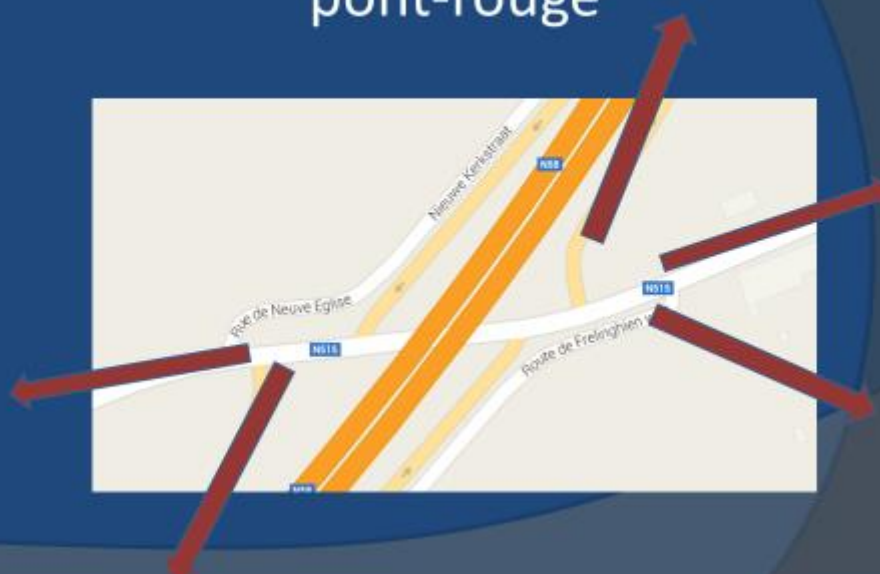


B) Objectivation de la problématique

Comptage tracteurs-poids lourds sortie RN58 Pont Rouge et centre de Warneton (mai 2016)



Comptage à l'échangeur du pont-rouge



Comptage tracteurs-poids lourds sortie RN58 Pont Rouge

| 18/05/2016 | 8h | 9h | 10h | 11h | 12h | 13h | 14h | 15h | 16h |
|-------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|-----------|
| RN58 - Clarebout | 19 | 19 | 25 | 36 | 24 | 29 | 25 | 31 | 24 |
| RN58 - Warneton | 0 | 1 | 4 | 1 | 1 | 4 | 2 | 1 | 1 |
| Ploegsteert - Clarebout | 3 | 3 | 7 | 3 | 3 | 5 | 5 | 5 | 4 |
| Ploegsteert - Warneton | 1 | 2 | 2 | 2 | 1 | 1 | 6 | 4 | 3 |
| Warneton - Ploegsteert | 0 | 0 | 3 | 2 | 2 | 1 | 6 | 4 | 8 |
| Clarebout - RN58 | 27 | 24 | 19 | 23 | 18 | 12 | 15 | 22 | 17 |
| Clarebout - Ploegsteert | 1 | 6 | 5 | 3 | 3 | 2 | 2 | 0 | 1 |
| Clarebout - Warneton | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 15 | 20 | 17 | 18 |
| RN58 - Ploegsteert | 3 | 8 | 11 | 12 | 7 | 2 | 6 | 4 | 4 |
| Ploegsteert - RN58 | 13 | 6 | 12 | 9 | 5 | 6 | 17 | 8 | 4 |
| Warneton - Clarebout | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 3 | 9 | 6 | 5 |
| Warneton - RN58 | 1 | 1 | 0 | 2 | 4 | 11 | 8 | 7 | 9 |
| Total | 68 | 70 | 89 | 93 | 71 | 91 | 121 | 109 | 98 |

**Total
journée 1**

810

**Total
journée 2**

645



Comptage tracteurs-poids lourds centre de Warneton



Comptage tracteurs-poids lourds centre de Warneton

Mercredi 18 mai 2016 de 08h00 à 17h00 = **180 Camions et tracteurs.**
Jeudi 19 mai 2016 de 08h00 à 17h00 = **235 Camions et tracteurs.**

Mercredi 18/05

De 08h00 à 09h00 : 20
De 09h00 à 10h00 : 13
De 10h00 à 11h00 : 19
De 11h00 à 12h00 : 7
De 12h00 à 13h00 : 16
De 13h00 à 14h00 : 29
De 14h00 à 15h00 : 25
De 15h00 à 16h00 : 30
De 16h00 à 17h00 : 21
(Soit 20 par heure en moyenne)

Jeudi 19/05

De 08h00 à 09h00 : 19
De 09h00 à 10h00 : 13
De 10h00 à 11h00 : 30
De 11h00 à 12h00 : 34
De 12h00 à 13h00 : 28
De 13h00 à 14h00 : 22
De 14h00 à 15h00 : 34
De 15h00 à 16h00 : 28
De 16h00 à 17h00 : 27
(Soit 26 par heure en moyenne)

Remarque:

De nombreux tracteurs proviennent de France et se dirigent vers la RN58 et inversement.



La mise à 90 km/h

- Statistiquement, une réduction de la vitesse entraîne une réduction des conséquences en cas d'accident
- Actuellement, à 120 km/h, les 13 km sont parcourus en 6 min 30
- A 90 km/h, le même trajet sera parcouru en 8 min 40
- Soit 2min10 de différence sur l'ensemble du trajet

Statistiques d'accidents RN 58

| Accident DM + BL + Mort | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | total |
|----------------------------|------|------|------|------|------|-------|
| RN58 | 17 | 16 | 13 | 20 | 0 | 65 |

La mise à 90 km/h

- Statistiquement, une réduction de la vitesse entraîne une réduction des conséquences en cas d'accident
- Actuellement, à 120 km/h, les 13 km sont parcourus en 6 min 30
- A 90 km/h, le même trajet sera parcouru en 8 min 40
- Soit 2min10 de différence sur l'ensemble du trajet

C) Plan de mobilité : le concept

- ✓ Rendre les centres des villages-villes aux usagers traditionnels
- ✓ Renvoyer le transport de choses sur la RN58 afin de l'utiliser de manière plus optimale par rapport à ses capacités
- ✓ Dévier le transport de choses en transit vers la RN58

- ✓ Réduire les nuisances pour les habitants des villes/villages
- ✓ Réduire la vitesse et assurer la sécurité des usagers sur la RN58
- ✓ Contrôler la mesure



C) Plan de mobilité : premières mesures



C) Plan de mobilité : en pratique

Interdire le trafic de transit entre la France et la chaussée d'Ypres

2,7 Km actuellement – 12,8 Km par le pont du Badou –
10 Km de déviation



E) Plan de communication lié à la mise à 90 km/h

- Signalisation en cas d'approbation
- Mise en place au 30 juin à toutes entrées et sorties par le SPW
- Réunion en interne le 30/05 à 10h
- Site internet, conférence de presse, réseaux sociaux
- Réunion avec les autorités françaises prévu le 31/05 pour l'adaptation de la signalisation



F) Mesure de contrôle

Préventif

- Cfr. Plan de communication
- Radar préventif

Répressif

- LIDAR du 01/07 au 31/12
- LIDAR supplémentaire 10 semaines
- Renfort contrôle mobile WPR
- Contrôle mobile ZP
- Radar multi-tronçon 1^{er} semestre 2018



Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, précise vouloir compléter l'historique de la RN 58 en signalant que l'autoroute française A 24 a bien failli s'y greffer et intervient comme suit :

« On a comparé ce projet à un serpent de mer. Cette comparaison est justifiée, nous la considérerons au « figuré » en ce qui concerne les apparitions et les disparitions dans le temps, de ce projet autoroutier au fil des années, au « figuré » pour les mouvement qu'il a effectué dans l'espace, une fois en Flandre française du côté des Monts, une fois au sud de l'entité cominoise et enfin sur le Pont du Badou pour finir sur la RN 58. Il y avait dans les nombreuses manifestations contre la A 24 des milliers de Français, des Cominois et des Flamands.

Considérant l'attitude du parti majoritaire Action au regard de l'autoroute A 24, nous ne sommes plus au figuré, mais c'est au propre que ses louvoiements allaient du pour au contre selon l'humeur du jour jusqu'à ce que cédant à la pression, la majorité fasse fleurir aux frontons de ses anciens hôtels de ville des banderoles « Non à la A 24 ».

Monsieur Vandeskeldé vous n'êtes plus à un mensonge près quand vous prétendez le contraire.

Les tracteurs seront donc exclus du centre-ville de Warneton, cela a pour conséquence d'éliminer le danger lié aux tracteurs dans la ville. L'arrivée des tracteurs sur la RN 58 occasionnera des dangers différents sur la voie express.

Il est primordial de se donner tous les moyens possibles afin d'avertir et de protéger les usagers de la RN 58 en fonction de ces changements.

Nous vous avons déjà conseillé dès le début de faire des comptages dans le centre-ville de faire des estimations réalistes pour la fréquentation de la voie express et des bretelles concernées. Heureusement vous avez suivi nos conseils.

Nous avons bien suivi l'historique proposé, mais nous ne voyons pas apparaître dans les prévisions de gestion de la RN 58 les changements urbanistiques prévus dans l'avenir. Pourtant de nombreux projets d'urbanisation sont d'actualité. Le P.C.A. Kortekeer à Comines, le P.C.A. rue des Briqueteux au Bizet, le zoning de Bas-Warneton, le zoning des Quatre Rois à Warneton, le zoning du Bizet, l'éventuelle zone portuaire et le futur zoning du Pont Rouge. Des milliers d'usagers en plus et de très nombreux véhicules lourds sont à

prévoir. Si l'A24 était là aujourd'hui, vous cherchiez bien évidemment des solutions dans les chemins et petites routes de l'entité.

Lorsque le S.P.W. se donne les moyens de changer la vocation d'une route nationale ne pourrait-il aussi se soucier du marquage au sol sur la RN 515 ? Je me souviens d'une intervention de Mr Devos demandant au Commissaire si les rapports qu'il envoyait à l'administration concernant la maintenance de la voie publique étaient toujours suivis d'effets. Force est de constater que les marquages au sol sont dans un état lamentable. Ici même sur la place de Comines, on ne voit quasi plus les passages piétons au sortir des ronds-points, à Warneton, on se demande si on voit STOP ou des hiéroglyphes ? Devant l'usine CL Warneton, les ouvriers traversent n'importe où car on ne voit plus les passages piétons. Même chose entre Le Bizet et Ploegsteert. Je vous demande de bien vouloir faire passer les photos ci-jointes dans l'assemblée. Je propose que si dans un avenir proche rien n'est fait, des questions parlementaires soient posées au Ministre concerné. ».

Les photos suivantes circulent entre les bancs.



Warneton centre



Warneton centre



Warneton gare

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« La proposition de la majorité est une « petite solution », la plus mauvaise solution, certes indispensable aux problèmes du charroi dans Warneton, qu'elle ne maîtrise plus sur un permis qu'elle avait annoncé sans nuisances....à CL Warneton...et ce problème de charroi est un impératif à résoudre pour nous tous.....

Nous souhaitons amender ce point de diverses conditions préalables :

Signalisation adéquate y compris par feux lumineux et panneaux interactifs avec une campagne de sensibilisation des usagers, interdiction de dépassement des tracteurs et des poids lourds (vu les ponts), réflexion de l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence par les tracteurs ?

Il faut en même temps signaler et faire respecter l'interdiction des poids lourds et tracteurs dans le centre névralgique de la patate qu'est devenue la ville historique de Warneton....., selon le souhait de la majorité....

Déplacer le danger du charroi lourd du centre de Warneton est indispensable..... mais, par ce point à voter, vous créez un autre danger sur la RN 58, ... une limitation à 90Km/h sur tout son trajet est une chose, mais y faire passer des tracteurs est très dangereux.... Et vous en prenez l'entière responsabilité en cas de gros pépin...

Quelle solution la majorité Action-PS propose pour les nombreux tracteurs de livraison de patates, qui transitent journalièrement par Ploegsteert en passant par la rue du Romarin, rue et route de Ploegsteert ? Est-ce que la majorité considère que les riverains de ces zones sont des « sous-citoyens », car aujourd'hui aucune solution n'est apportée ?), où en sont les contacts avec nos voisins les maires de France ?

Etudier ensemble la possibilité de diminuer, voire supprimer les livraisons en tracteurs de patates....vers l'entreprise CL Warneton doit être un objectif à étudier à court terme, avec la condition de ne pas pénaliser l'agriculteur... qui est déjà mis à mal financièrement et par l'extension des zones industrielles dans la ville.... La ville doit être en mesure de négocier avec la direction de CL Warneton dans ce sens

Comment allez-vous trier le trafic agricole transitant par Warneton centre pour se rendre sur des terres de cultures en France ? Comment interdire le passage de poids lourds à Warneton dans ces conditions ... certaines livraisons doivent être faites dans les quelques commerces qui ont subsisté...

Des alternatives moins chères et plus citoyennes étaient pourtant possibles.... Tracteurs sur voiries agricoles qui dérangent tellement la majorité et sa Bourgmestre, chercher des solutions pour diminuer le charroi agricole vers l'entreprise ...étudier un nouveau plan de mobilité global en tenant compte du projet que la majorité communale souhaite d'un nouveau port « PACO » et ce, avec toutes les forces politiques du conseil....rappeler que la RN58 a failli devenir autoroute....et qu'auraient-ils fait alors ? ».

Monsieur David KYRIAKIDIS, Conseiller Communal, estime que le présent dossier ne constitue pas une solution pour le passage de charroi lourd dans l'entité de Ploegsteert.

Monsieur Sébastien DAUCHY, Chef de Zone, rappelle que la présente assemblée a récemment approuvé un plan triennal de pose de caméras - évoqué en Commission Communale des Travaux et de Sécurité jouant le rôle de Comité d'éthique -, qui permettra de gérer cette problématique non seulement à l'endroit évoqué, mais sur l'ensemble de l'entité afin de gérer l'ensemble du trafic routier (charroi lourd, particuliers, ...), via la vidéo-verbalisation et précise que la possibilité pour les livreurs de marchandises en desserte locale continuera à exister. A ce sujet, il précise qu'en cas de verbalisation, il sera toujours possible de contester les constats de police.

Monsieur Patrick DOMICENT, Conseiller Communal, s'inquiète de la présence de charroi agricole sur la RN58 en cas de brouillard.

Monsieur José RYCKEBOSCH, Conseiller Communal, précise qu'un courrier de sensibilisation sera transmis aux agriculteurs locaux et que ceux-ci se disent satisfaits de la solution proposée. Il espère qu'il n'y aura pas d'accident sur cette voie.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, s'interroge sur la manière optimale de faire rectifier les données G.P.S. relatives à la modification du statut de la voirie et suggère d'interpeller au besoin le Ministre compétent. De plus, elle s'interroge sur le non-multilinguisme des panneaux routiers.

Monsieur Sébastien DAUCHY, Chef de Zone, précise, en ce qui concerne l'utilisation de la bande d'urgence comme voie à réserver au charroi lourd lent, que la Commission Provinciale de Sécurité Routière n'accepte pas cette idée et qu'en ce qui concerne les données G.P.S., il est très difficile, au vu de l'expérience, de faire évoluer cette matière. En ce qui concerne la problématique des panneaux, il précise que la pose de la signalisation a fait l'objet de nombreuses réunions avec le S.P.W., qu'aucun texte écrit ne sera affiché sur ou sous les panneaux et que la possibilité de contester des procès-verbaux existe toujours.

Madame la Présidente précise que la mesure proposée concerne le charroi lourd sur l'ensemble de l'entité, en ce inclus les centres-villes, que la Commission Communale des Travaux et de Sécurité a examiné, en séance du 23.05.2017, en détail ce dossier et regrette le peu de présence des membres de la présente assemblée à ladite séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 22 voix pour, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN et Didier VANDESKELDE, Madame Chantal BERTOUILLE, Echevins, Messieurs Didier SOETE, José RYCKEBOSCH et Vincent BATAILLE, Mesdames Alice LEEUWERCK et Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Philippe MOUTON, Stéphane DEJONGHE et André GOBEYN, Madame Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Monsieur David KYRIAKIDIS, Mesdames Myriam LIPPINOIS, Marion HOF et Charlotte GRUSON, Messieurs Eric DEVOS, Patrick DOMICENT et Frank EFESOTTI, Mesdames Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE et Fabienne COPPIN, Monsieur Alain DEBRUYNE, Conseillers Communaux, et 1 abstention, celle de Monsieur David KYRIAKIDIS, Conseiller Communal, la résolution suivante :

Voir annexe.

3^e objet : Voirie. Protocole d'accord pour la mise en service d'un radar fixe le long d'une route régionale (R.N. 58) gérée par une Zone de police locale. Adhésion. Délégation. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil, dans la suite de l'objet précédemment examiné et approuvé, d'adhérer au protocole d'accord pour la mise en service d'un radar fixe le long d'une route régionale (R.N. 58) et précise que cet objet a été examiné en détail par la Commission Communale des Travaux et de Sécurité du 23.05.2017.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« On a voté contre le budget de 300.000 €.....

Est-ce que vous avez la garantie du financement par la Région Wallonne ? insister pour avoir une réponse claire et ferme.....

Vous voulez taxer les citoyens qui ne sont pas du tout demandeurs de cette situation....

Les citoyens vont contourner la RN 58 et augmenter le trafic dans les centres urbains....

On a l'impression que vous mettez en place des décisions afin de mettre des bâtons dans les roues de la prochaine majorité d'après 2018....

C'est une décision sur laquelle vous reviendrez plus vite que vous ne le pensez....

On votera pour la sécurité des habitants mais vraiment à contre cœur....., parce que ce choix est la conséquence inéluctable du mauvais choix au point 2 ».

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, précise que l'inscription au budget communal d'un montant de 300.000 € était une manière de montrer la détermination de la Ville dans ce dossier, que le financement des investissements sera bien pris en charge par la Région Wallonne et que lors de la prochaine modification budgétaire, ces crédits seront supprimés.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 22 voix pour, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN et Didier VANDESKELDE, Madame Chantal BERTOUILLE, Echevins, Messieurs Didier SOETE, José RYCKEBOSCH et Vincent BATAILLE, Mesdames Alice LEEUWERCK et Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Philippe MOUTON, Stéphane DEJONGHE et André GOBEYN, Madame Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Monsieur David KYRIAKIDIS, Mesdames Myriam LIPPINOIS, Marion HOF et Charlotte GRUSON, Messieurs Eric DEVOS, Patrick DOMICENT et Frank EFESOTTI, Mesdames Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE et Fabienne COPPIN, Monsieur Alain DEBRUYNE, Conseillers Communaux, et 1 abstention, celle de Monsieur David KYRIAKIDIS, Conseiller Communal, la résolution suivante :

Voir annexe.

4^e objet : Fabrique d'Eglise Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem. Compte pour l'année 2016. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

5^e objet : Fabrique d'église Saint-Chrysole de Comines. Compte pour l'année 2016. Approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

6^e objet : Eglise Protestante de Comines-Warneton. Budget pour l'exercice 2017. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

7^e objet : Finances communales. Encaisse du Directeur Financier. Situation de caisse au 31.03.2017. Communication.

Madame la Présidente signale qu'en date du 13.04.2017 et conformément aux articles L1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et 77 du Règlement Général sur la Comptabilité Communale, un procès-verbal de vérification de la situation

de caisse arrêtée à la date du 31.03.2017, a été signé par Messieurs Régis DUMORTIER, Directeur Financier, et Luc De GEEST, Echevin-vérificateur.

Ledit procès-verbal précise que les montants portés en comptes sont appuyés par des pièces comptables justificatives et que les soldes des comptes particuliers de la classe 5 sont égaux aux soldes des derniers extraits des comptes financiers dont la Ville est titulaire ou de ses avoirs en espèces. Il mentionne également que ladite vérification de caisse ne fait l'objet d'aucune remarque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communal prend acte du procès-verbal de l'encaisse du Directeur Financier arrêtée en date du 31.03.2017, décide de classer les documents dans le dossier ad hoc et de transmettre le présent procès-verbal accompagné des pièces justificatives à Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut – Services de la DGO5.

8^e objet : Budgets communaux ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2017. Arrêté d'approbation du 11 avril 2017 de Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut. Communication.

Le Conseil prend acte d'une lettre recommandée, datée du 11 avril 2017, portant les références 050004/54010/TG90/2017/BI, parvenue le 18 avril 2017 à l'Hôtel de Ville, par laquelle Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut, approuve, par arrêté du 11 avril 2017, les budgets ordinaire et extraordinaire 2017 de la Ville, initialement votés par le Conseil Communal en sa séance du 19.12.2016 (9^{ème} objet).

De plus, Monsieur le Gouverneur a considéré que la délibération du Conseil Communal s'y rapportant était conforme à la loi et à l'intérêt général.

Madame la Présidente précise que l'autorité de tutelle n'a apporté aucune modification en ce qui concerne le contenu de ces budgets initiaux ordinaire et extraordinaire 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de l'arrêté d'approbation de Monsieur le Gouverneur et de classer ce document au dossier ad hoc.

9^e objet : Finances communales. A.S.B.L. « Animation et Gestion des Infrastructures Sportives Communales » - A.G.I.S.C., en abrégé. Organisation de la course cycliste « Gand-Wevelgem ». Demande d'un subside communal exceptionnel de 5.000 Euros. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'octroyer, dans le cadre de l'organisation de la course cycliste « Gand-Wevelgem », un subside communal exceptionnel de 5.000 Euros à l'A.S.B.L. « Animation et Gestion des Infrastructures Sportives Communales » (A.G.I.S.C.),

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, rappelle qu'il est administrateur de cette A.S.B.L., s'interroge sur le peu de réunions de cette association, estime que ce point aurait dû faire l'objet d'une décision de l'A.S.B.L. et qu'en ce faisant, on met les administrateurs devant le fait accompli.

Madame la Présidente précise que cet objet a été évoqué et visé favorablement par le Collège Echevinal et par la Commission Communale des Finances - qui ont reçu toutes les informations demandées - et, en tant que Présidente de l'A.S.B.L. A.G.I.S.C., que les agents de l'A.S.B.L. A.G.I.S.C. sont disponibles sur cet objet et qu'un compte rubriqué a été créé dans la comptabilité de l'A.S.B.L..

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

10^e objet : Finances communales. A.S.B.L. « S.I.D.E.C. ». Demande d'un subside communal exceptionnel de 45.000 €uros pour financer l'achat de deux panneaux d'information LED, destinés aux places Sainte-Anne de Comines et du Marché au Bizet. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'octroyer un subside communal exceptionnel de 45.000 €uros à l'A.S.B.L. S.I.D.E.C. en vue de financer l'achat de deux panneaux d'information LED, destinés aux places Sainte-Anne de Comines et du Marché au Bizet. Elle précise que cet objet avait été examiné en détail et visé favorablement par la Commission Communale des Finances en séance du 19.04.2017.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, souhaite savoir si un contrat de maintenance de ces panneaux a bien été conclu, qui gèrera l'information, si on a la garantie que seuls des encarts publicitaires des commerces locaux seront autorisés à apparaître sur ces écrans, si un règlement sera établi en matière de publications et connaître les prix qui seront pratiqués. Elle souhaite ensuite obtenir la garantie que seul du contenu de nature économique sera publié et qu'il y a lieu d'éviter de voir publiées des photos de mandataires politiques, comme dans le « Vivre à Comines-Warneton » où apparaît, dans un article, une (des) photo(s) de Madame la Présidente, ce qui évoque, selon elle, s'agissant de deniers publics, un relent dangereux de pratiques démagogiques. Elle estime également, en ce qui concerne le « Vivre à Comines-Warneton », qu'un comité de pilotage sur les publications envisagées devrait être mis sur pied.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment le Commerce dans ses attributions, précise que des réunions d'informations sur ces panneaux sont programmées ce 31.05.2017 à l'attention des commerçants, que les tarifs seront fixés dans un règlement général à adopter par l'A.S.B.L. S.I.D.E.C., que seuls des encarts concernant des commerçants locaux seront publiés sur ces écrans et que des informations d'intérêt général/d'utilité publique seront publiées gratuitement pour la Ville. Il précise ensuite, en ce qui concerne le « Vivre à Comines-Warneton », que celui-ci est géré par l'A.S.B.L. Comines Contact Culture et qu'un « comité » de gestion existe et fonctionne et dans lequel, par ailleurs, Monsieur Jean-Marie LEMENU exerce les fonctions de Trésorier.

Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, confirme que l'A.S.B.L. Comines Contact Culture joue le rôle de « boîte aux lettres ».

Madame la Présidente précise, en ce qui concerne le « Vivre à Comines-Warneton », que les différents services préparent et publient les articles et la(es) photo(s) qui leur semblent les plus approprié(e)s/pertinente(s).

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

11^e objet : Redevances communales. Règlement-redevance sur les réfections de trottoirs en régie communale. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

12^e objet : Crédits d'impulsion 2015. Marché public de travaux. Aménagement de chemins cyclo-piétons en site propre entre la rue Romaine et le quartier de la gare S.N.C.B. de Comines. Mise en place d'un éclairage public de type LED. Devis. Approbation. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver, dans le cadre de l'aménagement de chemins cyclo-piétons en site propre entre la rue Romaine et le quartier de la gare S.N.C.B. de Comines, le devis de mise en place d'un éclairage public de type LED.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite savoir si cet investissement fait l'objet d'une subsidiation.

Madame la Présidente précise que le placement de cet éclairage public ne fait pas l'objet d'un subventionnement et précise qu'un devis pour une solution alternative de placement d'un éclairage public avec détecteurs de mouvement a été sollicité à la demande des services de la Police Locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

13^e objet : Crédits d'impulsion 2015. Marché public de travaux. Aménagement de chemins cyclo-piétons en site propre entre la rue Romaine et le quartier de la gare S.N.C.B. de Comines. Projet, cahier spécial des charges, devis, plans, avis de marché et Plan de Sécurité Santé. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Nouveau projet. Approbation. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil, dans le cadre de l'aménagement de chemins cyclo-piétons en site propre entre la rue Romaine et le quartier de la gare S.N.C.B. de Comines, d'approuver les nouveaux projet, cahier spécial des charges, devis, plans, avis de marché et Plan de Sécurité Santé et de retenir la procédure négociée avec publicité comme mode de passation du marché et de fixer les critères de sélection tels que prévus dans le cahier spécial des charges.

Messieurs Philippe MOUTON et Frank EFESOTTI, Conseillers Communaux, interviennent comme suit :

« Il faut prévoir un dispositif de sécurité adéquat au débouché de la piste cyclable dans la rue d'Houthem afin de permettre aux cyclistes de passer du clos Camerlynck vers la nouvelle piste cyclable. En effet, il y aura là pour les cyclistes un carrefour en forme de croix avec des traversées de chaussée.

Prévoir un dispositif de sécurité adéquat au débouché de la piste cyclable dans la rue des Combattants. En effet, les véhicules venant du carrefour du passage à niveau peuvent être surpris de voir déboucher des cyclistes sur leur droite entre les jardins de la rue des Invalides et la maison de la rue des Combattants. ».

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Travaux dans ses attributions, précise que des aménagements spécifiques (pose de plots) ont été prévus au niveau de la rue des Combattants et qu'en ce qui concerne la rue d'Houthem, la question sera examinée.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

14^e objet : Biens immobiliers. Permis d'urbanisme n°7253. Cession d'une parcelle de terrain située rue de l'Amérique. Acceptation. Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

15^e objet : Intercommunale IMIO. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 01.06.2017. Approbation des points inscrits aux ordres du jour. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

16^e objet : Intercommunale I.E.G.. Assemblée générale du 30.06.2017. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 21 voix pour, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN et Didier VANDESKELDE, Madame Chantal BERTOUILLE, Echevins, Messieurs Didier SOETE, José RYCKEBOSCH et Vincent BATAILLE, Mesdames Alice LEEUWERCK et Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE et André GOBEYN, Madame Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Monsieur David KYRIAKIDIS, Mesdames Myriam LIPPINOIS, Marion HOF et Charlotte GRUSON, Messieurs Eric DEVOS et Patrick DOMICENT, Mesdames Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE et Fabienne COPPIN, Monsieur Alain DEBRUYNE, Conseillers Communaux, et 2 abstentions, celles de Messieurs Philippe MOUTON et Frank EFESOTTI, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

17^e objet : Intercommunale IPALLE. Assemblée générale ordinaire du 21.06.2017. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

18^e objet : Programme de coopération transfrontalière INTERREG V France-Wallonie-Vlaanderen (2014-2020). Projet tripartite « LINBATYS » (Lutte contre les Inondations dans le Bassin Transfrontalier de la LYS). Fiche-projet – budget – Plan de financement prévisionnel. Intervention financière de la Ville. Convention entre opérateurs. Approbation. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver les fiche-projet, budget, plan de financement prévisionnel, l'intervention financière de la Ville et la convention entre opérateurs élaborés dans le cadre du projet tripartite « LINBATYS » (Lutte contre les Inondations dans le Bassin Transfrontalier de la LYS) s'inscrivant dans le programme de coopération transfrontalière INTERREG V France-Wallonie-Vlaanderen (2014-2020). Elle précise que pour les 3 dossiers qui suivent, la présente assemblée avait déjà approuvé la fiche pré-projet.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« Le fait qu'il s'agisse d'un programme de coopération transfrontalière de lutte contre les inondations réunissant deux pays et trois régions prouve si c'était nécessaire que la concertation devrait se faire aussi pour tous les projets urbanistiques ayant un impact sur les zones inondables. ».

Madame la Présidente précise qu'il en est ainsi.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

19^e objet : Programme de coopération transfrontalière INTERREG V France-Wallonie-Vlaanderen (2014-2020). Projet tripartite « Cap sur la rivière d'Or ! / GOLDEN LEIE-LYS ». Fiche-projet – budget – Plan de financement prévisionnel. Intervention financière de la Ville. Convention entre opérateurs. Approbation. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver, dans le cadre du projet tripartite « Cap sur la rivière d'Or! / GOLDEN LEIE-LYS », les fiche-projet – budget – Plan de financement prévisionnel, l'intervention financière de la Ville et la convention entre opérateurs.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, souhaite connaître la différence entre ce projet et le contrat de rivière Escaut-Lys et savoir ce qu'on entend par « halte nautique ».

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, attire l'attention des membres du Conseil sur la nécessité de procéder au dragage du bras-mort de la Lys à hauteur de Warneton et intervient comme suit : « *Quelle administration s'occupe du dragage du bras mort de la Lys à Warneton, celui qui reçoit la Douve ? En tous cas, la Région a déjà retiré des vases de ce méandre.* ».

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, souhaite savoir, comme évoqué en Commission Communale des Travaux et de Sécurité, si des aires de stationnement touristiques seront prochainement aménagées.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise que le but de cette fiche-projet est d'obtenir, à Warneton, l'aménagement d'une halte nautique – qui consiste en une halte pour bateaux de plaisance – via un projet tripartite, que les travaux de dragage, notamment du bras-mort de la Lys, font l'objet d'un accord entre les autorités françaises et wallonnes et que la question des aires de stationnement a été évoquée et qu'une réponse y a été apportée lors de la dernière séance de la Commission Communale des Travaux et de Sécurité.

Madame la Présidente précise que la question sera examinée avec Messieurs Luc DE GEEST, Echevin du Tourisme, et Francis GAQUIERE, Echevin et Président de l'A.S.B.L. Office du Tourisme, et que l'Office du Tourisme avait, en son temps, répondu à un appel à projets en ce sens, mais que le projet - qui consistait en l'aménagement de 2 zones (1 à l'Office du Tourisme et 1 à « Plugstreet ») pour camping-cars - n'avait pas été retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

20^e objet : Programme de coopération transfrontalière INTERREG V France-Wallonie-Vlaanderen (2014-2020). Projet tripartite « Western front for Peace » (WFFP). Fiche-projet – budget – Plan de financement prévisionnel. Intervention financière de la Ville. Convention entre opérateurs. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

21^e objet : Evènement « Beau Vélo de RAVeL » le 24 juin 2017. Convention de partenariat et cahier des charges. Approbation. Délégation. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver la convention de partenariat et le cahier spécial des charges pour l'évènement « Beau Vélo de RAVeL » du 24.06.2017 et de donner délégation à elle-même et à Monsieur le Directeur Général afin de signer ces documents au nom de la Ville.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, déplore, dans le cadre de la commémoration des 100 ans de la bataille dite « de Messines », le manque d'ambitions de la Ville et son refus de mettre 25.000 € de participation à cette opération avec Messines et Heuvelland et souhaite connaître la justification de la différence entre les sommes engagées dans la présente opération et la course Gand-Wevelgem. Elle souhaite qu'un décompte précis de cette opération « Beau Vélo de RAVeL » soit effectué.

Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, attire l'attention des membres du Conseil sur la nécessité de bien protéger les infrastructures communales.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, précise que la course Gand-Wevelgem consistait en un passage à un endroit de l'entité et que l'opération « Beau Vélo de RAVeL », d'un coût global de 26.000 €, dure une journée complète et concerne l'ensemble de l'entité, avec implantation d'un village « Vivacité » et diverses activités et animations, ce qui justifie le montant plus important que celui engagé dans le cadre de la course cycliste Gand-Wevelgem. Il précise que seules 10 à 20 minutes sont prévues, et sur une petite partie de l'entité, dans le cadre des commémorations susvisées, ce que ne justifiait pas selon lui l'engagement de 25.000 €.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« Voilà un projet qui vise à faire connaître la ville au-delà de ses frontières au plus grand nombre, soit ! Quand, au contraire, il s'agit de faire connaître la région de Comines à ses propres habitants ou à ceux proches qui viennent nous visiter, ne pourrait-on avoir un esprit pratique ! Pourquoi ne pas profiter des vitrines aujourd'hui cachées par des photos de sujet et de thèmes lointains pour montrer toutes les richesses touristiques et naturelles de notre propre région ? C'est une question que vous auriez dû vous poser. »

Madame la Présidente précise que les dispositions sont prises pour la protection des infrastructures publiques (via, notamment, des états des lieux avant et après utilisation), détaille ensuite le contenu du cahier des charges joint à la convention à adopter et précise que le projet « stickers » est de nature commerciale/économique et est porté par l'A.D.L., en concertation avec l'A.S.B.L. S.I.D.E.C., l'A.S.B.L. E.D.C. et le commerce lui-même, mais que des évolutions pourraient, à l'avenir, être envisagées.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

22^e objet : Programme Communal de Développement Rural. Aménagement du parc du Bizet. Marché public de travaux. Projet. Cahier spécial des charges, devis, plans, métrés et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, qui précise que le but de ce projet est de protéger, préserver et mettre en évidence (via, notamment, des cheminements/sentiers en caillebotis) les zones humides du site concerné et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

23^e objet : Urbanisme. Plan Communal d'Aménagement n°3A dit « Bizet-Centre ». Introduction d'une demande d'abrogation. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'introduire auprès des services de la Région Wallonne une demande d'abrogation du Plan Communal d'Aménagement (P.C.A.) n°3A dit « Bizet-Centre ».

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, souhaite connaître les enjeux précis de cet objet et rappelle les réunions publiques d'informations sur le sujet et insiste sur le mécontentement des riverains et la perte de terres pour les agriculteurs.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« Au sujet de l'information donnée aux Bizétois, je vous rappelle que j'ai assisté deux années de suite à des réunions citoyennes. La première réunissait quelques dizaines de personnes. J'ai demandé à cette réunion ce qu'il en était des futurs projets de route

depuis la chaussée d'Armentières vers le carrefour de l'Epine et d'une zone économique attenante. Vous avez, Mr Vandeskeld, certifié que ces projets n'arriveraient que dans de nombreuses années, s'ils arrivaient un jour. L'année suivante, devant un public très nombreux, après que les citoyens aient été avertis d'une enquête publique sur ces mêmes projets vous avez été obligé d'admettre l'évidence de leur actualité. ».

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise que le P.C.A. en question, au vu de la décision du Gouvernement Wallon de mettre en œuvre cette Z.A.C.C. (zone d'aménagement communal concerté-ex-Zone d'Extension d'Habitat), et le P.C.A. étant complètement réalisé, devenu obsolète et se situant dans le périmètre du R.U.E. de la zone composée par les rues du Touquet et d'Armentières, le chemin de la Blanche et la Drève des Rabecques, peut faire l'objet d'une abrogation et précise que la voirie à construire et qui reliera le rond-point dit « du Faubourg » et la rue du Touquet est loin de voir le jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 13 voix pour, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN et Didier VANDESKELDE, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Monsieur Stéphane DEJONGHE, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF et Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT, Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE et Monsieur Alain DEBRUYNE, Conseillers Communaux, 3 abstentions, celles de Messieurs Philippe MOUTON, David KYRIAKIDIS et Frank EFESOTTI, Conseillers Communaux, et 7 voix contre, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

24^e objet : Personnel communal. A.S.B.L. Jeunes à Votre Service. Convention de mise à disposition de personnel communal. Approbation. Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

24^e objet a :Centre de la Brasserie. Bail commercial. Avenant. Approbation. Délégation. Décision.

Après avoir entendu les explications de Madame la Présidente et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

QUESTIONS-REPONSES

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, estime que Monsieur l'Echevin Didier VANDESKELDE a dérapé en publiant sur Facebook la photo de 2 personnes gisant sur le parterre du Bizet situé à l'angle de la rue des Trois Evêchés et de la rue du Touquet et se dit choqué, comme homme, comme médecin et comme membre du Conseil, et estime, malgré le retrait rapide de ces photos, ce comportement « déplorable ».

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, reconnaît que la publication de ces photos sur Facebook était une erreur, précise que les nuisances subies par les riverains depuis une dizaine d'années sont réelles et qu'il aide, depuis très longtemps, les personnes en difficultés. Il précise avoir réagi comme citoyen, qu'il ne met pas en cause le travail presté par les accompagnants de « La Source », mais le manque de travailleurs, que Madame la Présidente a déjà interpellé les responsables de « La Source » sur cette problématique.

Madame la Présidente confirme avoir interpellé les responsables de « La Source » sur le sujet et que les services de la Police Locale ont été chargés d'effectuer le suivi de ce dossier, dans le sens d'une bonne intégration de ces personnes dans la société. Elle souligne également que la police est régulièrement amenée à interpellier des personnes qui gisent au sol et à les garder en cellule la nuit.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, s'interroge sur une obligation pour les autorités publiques de procéder à la réinsertion de ces personnes.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« Suite aux constats de Mr Didier Soete et aux réactions de Mr Didier Vandeskeldé, je voudrais intervenir pour dire que je suis très profondément déçu qu'un Echevin puisse oublier qu'à l'amont des dérives dues à l'alcoolisme il y a des problèmes sociaux, relationnels d'assuétudes de toutes importances et qu'ensuite il y a d'autres solutions que d'enfoncer plus encore des personnes incapables de se défendre par l'intermédiaire de Facebook.

J'imagine qu'avec les responsabilités que vous avez, vous aurez l'occasion à l'avenir d'être plus indulgent avec les personnes sur lesquelles vous avez autorité et qui ne peuvent pas se défendre comme vous le faites. Mais j'ai encore plus de mal avec d'autres éléments : Monsieur le Commissaire de police a rappelé tout à l'heure que la Commission des travaux et de sécurité dont vous faites partie comme échevin se mue en Comité d'Ethique dans le cadre de la gestion des caméras de surveillance de la ville de Comines-Warneton. Dans ce cadre, je ne vois pas comment vous pourriez faire des remarques si un policier devait « craquer » comme vous l'avez fait, dans le « traitement » de l'image des citoyens. Vous avez certes reconnu vos erreurs. Mais je suis néanmoins consterné par votre attitude de politicien qui finit par retourner la situation à son avantage en prétendant qu'il en fait beaucoup plus que les personnes qui lui reprochent des dérives. Vous ne savez pas ce qu'elles font pour les autres. ».

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise qu'il lui arrive régulièrement de venir en aide aux occupants de « La Source » ou d'autres personnes en difficultés sur l'entité et que la réinsertion de ces personnes défavorisées est précisément l'objet des contrats START via la Régie des Quartiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, souhaite savoir pourquoi, dans le cadre des panneaux LED, il n'a pas été envisagé de remettre en service le panneau qui se trouvait précédemment sur la Place Sainte-Anne.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise que le panneau en question était devenu inutilisable et que la société gérant le panneau a fait faillite.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, quitte la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 22.45 heures.

Le Secrétaire,

La Présidente,

C. VANYSACKER.

M.-E. DESBUQUOIT.

